

**PROCES VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUTTENBACH-PRES-MUNSTER  
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019**

A la séance du 22 Novembre 2019, présidée par M. Francis KLEIN, Maire,  
Etaient présents : Mme et MM. Bernard REINHEIMER, Alfred WEICK, Catherine CLAUDEPIERRE, Edouard SPENLE, Olivier MARANZANA, Thierry MANGOLD, Norbert DEVILLERS, André HAEBERLE.

Absents et excusés : Mmes et M. Anne HERRMANN, Agnès AUER, Joseph WITTEMER, Régine RIEDLINGER, Elodie BALZLI.

Absents et non excusés : /

Absents excusés et procurations : Marlène BESSEY, procuration à M. Alfred WEICK.

Secrétaire de séance : M. Edouard SPENLE.

La séance est ouverte à 20 h 15.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de marquer une minute de silence en la mémoire de M. Charles MARTZ, ancien Conseiller Municipal et ancien Adjoint décédé le 20 novembre 2019.

Le Conseil Municipal adresse ses sincères condoléances à Mme Agnès AUER à l'occasion du décès de son papa.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2019
2. Personnel Communal – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire
3. Personnel Communal – Achat de cadeaux
4. Cession de terrains – Détermination de la valeur vénale
5. Décision modificative
6. Demandes d'urbanisme
7. Forêt :
  - 7.1 Programme des travaux 2020
  - 7.2 Etat prévisionnel des coupes 2020
  - 7.3 Prix du bois de chauffage
8. Projet d'amélioration pastorale
9. Divers et communications.

**POINT 1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 SEPTEMBRE 2019**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2019.

**POINT 2 – PERSONNEL COMMUNAL – ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code des Assurances ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 5 novembre 2018 approuvant le renouvellement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Vu les délibérations du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 11 mars 2019 approuvant la procédure concurrentielle avec négociation pour le renouvellement dudit contrat et le maintien des modalités de participation des collectivités aux frais du Centre de Gestion liés à la mise en concurrence et à la gestion du contrat d'assurance ;

Vu la décision d'attribution de la Commission d'appel d'offres du 1er juillet 2019 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion en date du 1<sup>er</sup> juillet 2019, autorisant le Président à signer le marché avec le candidat CNP Assurances / SOFAXIS ;

Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;

Vu les documents transmis ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
DECIDE**

**DECIDE** d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Assureur : CNP Assurances / SOFAXIS

Régime du contrat : capitalisation

Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

**Pour les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :**

Les risques assurés sont : décès, accident de service / maladie contractée en service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité.

Tous les risques avec une franchise de 30 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 4,42 %

et

**Pour les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public :**

Les risques assurés sont : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, temps partiel pour motif thérapeutique.

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %.

**PREND ACTE** que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

**Et à cette fin,**

**AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant** à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.

**PREND ACTE** que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

**POINT 3 – PERSONNEL COMMUNAL – ACHAT DE CADEAUX**

Par délibération du 12 juin 2019, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des cadeaux pour les agents ayant fait valoir leurs droits à la retraite.

Par courrier du 8 juillet 2019, Monsieur le Préfet demande que soit précisé dans la délibération la qualité des bénéficiaires de ces cadeaux.

Ainsi Monsieur le Maire propose de compléter la délibération du 12 juin 2019, point n° 6 comme suit :

- ✓ Mme Josiane SUSS, **adjoint technique depuis le 1<sup>er</sup> juin 1987,**
- ✓ M. Jean-Claude ROSE, **agent de maîtrise principal depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009,**
- ✓ M. Patrick SPENLE, **bûcheron communal depuis 1974.** Cet agent a ensuite intégré les effectifs du SIVU des Communes Forestières afin de répondre à la réglementation et notamment afin de respecter les règles de sécurité. L'intéressé a toujours été affecté à la Commune de LUTTENBACH.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
DECIDE**

- **D'APPROUVER** les modifications apportées à la délibération du 12 juin 2019 – point n°6.

#### **POINT 4 – CESSIONS DE TERRAINS – DETERMINATION DE LA VALEUR VENALE**

Monsieur le Maire précise que les actes relatifs aux cessions de terrains Chemin du Leymel ont été signés.

Afin de pouvoir sortir ces éléments de l'actif de la Commune, il propose de fixer les valeurs vénales des biens cédés.

- Terrains Section 8 n° 268/60 avec 0,74 ares et n° 270/60 avec 1,21 ares cédés à M. et Mme Max LOISEAU : 2 674,80 €,
- Terrain Section 8 n° 269/60 avec 0,84 ares cédé aux consorts KINNY : 2 372,40 €,

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
DECIDE**

- **DE FIXER les valeurs vénales suivantes :**  
**Terrains Section 8 n° 268/60 avec 0,74 ares et n° 270/60 avec 1,21 ares cédés à M. et Mme Max LOISEAU : 2 674,80 €,**  
**Terrain Section 8 n° 269/60 avec 0,84 ares cédé aux consorts KINNY : 2 372,40 €,**

#### **POINT 5 – DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire précise qu'il y a lieu de prévoir une écriture complémentaire d'amortissement des frais relatifs à la mise en place d'un plan des réseaux d'eau potable et d'assainissement. Il s'agit d'une facture réglée le 27/06/2017.

##### **Décision modificative n° 1 au Budget Annexe :**

###### Dépenses :

Article 2315 :	+ 2 000,00 €
Article 6811 : Dotations aux amortissements	+ 2 000,00 €

###### Recettes :

Article 2803 : Frais d'études	+ 2 000,00 €
Article 7011 : Vente d'eau	+ 2 000,00 €

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
DECIDE**

- **DE VALIDER** la décision modificative n° 1 au Budget Annexe telle que décrite ci-dessus.

**POINT 6 – DEMANDES D'URBANISME**

Le Maire présente au Conseil les demandes qui sont parvenues en mairie :

- M. Alfred WEICK pour la construction d'un abri de jardin – 7 chemin du Kiwi,
- M. Christian EHRET, pour la pose de fenêtres de toit pour aménagement des combles – 56 rue Principale,
- M. Christian EHRET, pour le ravalement des façades – 56 rue Principale,
- M. Christian EHRET, pour la démolition de la grange – 56 rue Principale,
- M. Jean-Martin BESSEY, pour la démolition de la grange – 43 rue Principale,

**POINT 7 – FORET**

Monsieur Alfred WEICK, Adjoint au Maire, fait un bilan des réalisations 2019. Les ventes de bois ne correspondent pas aux prévisions. Il précise qu'en raison des bois scolytés qui inondent le marché, la seule essence qui se vend encore actuellement est le douglas.

**7.1 - Programme des travaux forestiers pour 2020**

Monsieur Alfred WEICK, Adjoint au Maire, présente le projet du programme des travaux 2020 élaboré par l'ONF. Les travaux patrimoniaux proposés hors maîtrise d'œuvre s'élèvent à 20 500,00 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve le programme à hauteur de 19 000,00 € HT (1 500,00 € à déduire des travaux d'infrastructure qui seront réalisés en régie communale), mais conditionne sa mise en application aux ventes de bois réalisées.

**7.2 – Etat prévisionnel des coupes de bois pour 2020**

Monsieur Alfred WEICK, Adjoint au Maire, présente l'état prévisionnel des coupes proposé par l'ONF pour 2020.

Le Conseil Municipal après délibération, approuve l'état prévisionnel des coupes pour 2020 tel qu'il est présenté.

COUPES A FACONNER (PREVISIONS)														
PARCELLES	BOIS D'OEUVRE		BOIS D'INDUSTRIE BOIS DE FEU			VOLUME NON FACONNE	VOLUM E TOTAL	RECETTE BRUTE HT (€)	DEPENSES D'EXPLOITATION PREVUES (hors honoraires) en € HT			RECETTE NETTE PREVISIONNELLE hors honoraires HT (€)		
	Feuillus	Résineux	Bois d'Industrie Feuillus	Bois d'Industrie Résineux	Chauffage				Abattage et façonnage		Débardage			
									En régie	A l'entreprise				
	m3	m3	m3	m3	m3 (stères)	m3	(stères)	m3	(A)	(B)	(C)	(E)	A-(B+C+E)	
0		350	57	50				457	22 780	10 520		3 660	8 600	
20		549	41	78				668	33 780	14 700		5 350	13 730	
21		280	15	56				351	17 400	8 090		2 810	6 510	
24		167	33	40				240	11 500	6 720		1 920	2 860	
0		640		117				766	38 620	19 240		6 130	14 250	
10		268	9	41				318	16 120	7 320		2 550	6 250	
23		352		45		28	40	425	20 700	10 330		3 180	7 190	
29b		83		17	76	109		186	5 540	5 580	2 660	1 490	-4 190	
chablis		200						200	10 000	4 400		1 600	4 000	
Sous-Total		2908	155	444	76	109	28	40	3611	178 440	85 690	2 660	28 690	59 200

VENTILATION DES DEPENSES D'EXPLOITATION DES BOIS FACONNES (€)				
Dépenses HT d'abattage et de façonnage en régie communale :			Dépenses HT de débardage et de câblage	28 690
Salaires + charges ouvriers :	60 063		Honoraires	10 749
Charges patronales (43 %) :	25 827		Assistance à la gestion de la main d'oeuvre HT	4 295
Total :	85 890		Autres dépenses HT (€)	4 295
Dépenses HT d'abattage et de façonnage à l'entreprise :	2 660			
Total dépenses HT d'abattage et de façonnage :	88 550			
Frais totaux d'exploitation (HT)				136 578
TVA sur les frais d'exploitation :				7 003
BILAN NET PREVISIONNEL HT (€)				40 542

### 7.3 – Prix du bois de chauffage pour 2020 :

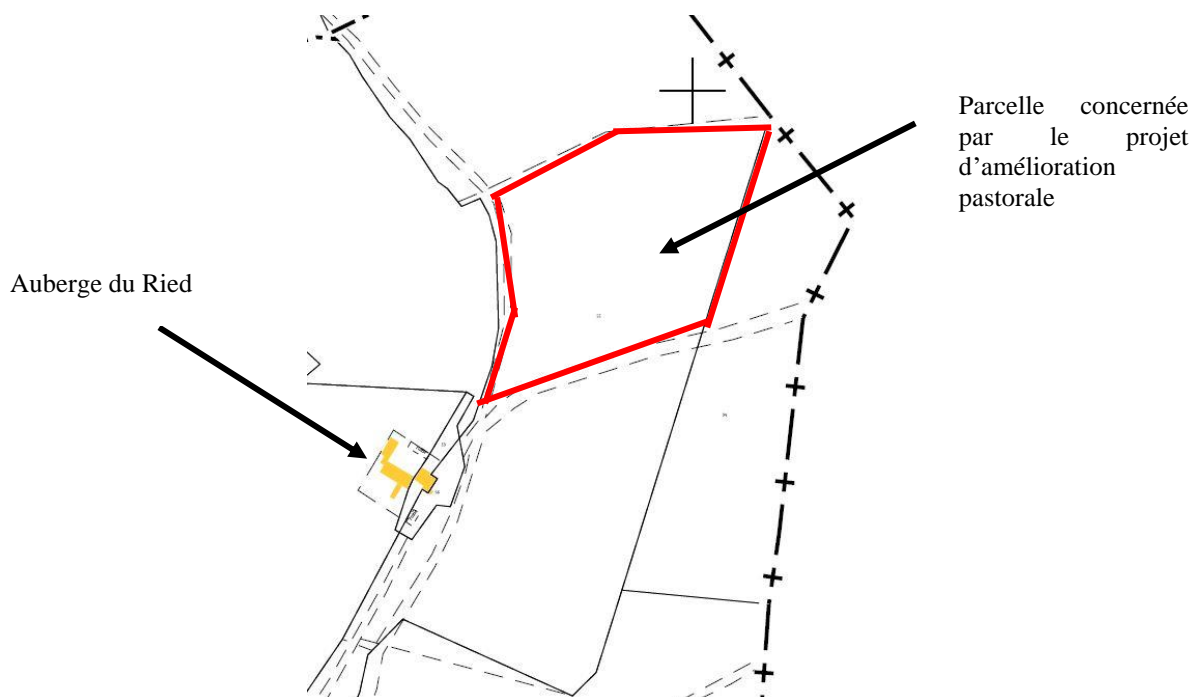
Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer les tarifs suivants pour l'année 2020 :

- Bois de chauffage façonné :  
Hêtre, chêne, châtaignier, feuillus durs : 50 € le **stère** HT
- Bois de feu toutes longueurs (débardé) :  
Hêtre, chêne : 43 € le **m3** HT  
Châtaignier : 40 € le **m3** HT
- Bois feuillu qualité chauffage (rémanents) vendu sur pied :  
5 à 12 € HT le **stère** selon la difficulté
- Menus produits forestiers :  
Résineux : 8 € HT le **stère**  
Feuillus : 10 € HT le **stère**  
Charbonnettes : gratuit

### POINT 8 – PROJET D'AMELIORATION PASTORALE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'amélioration pastorale déposé par M. Frédéric KEMPF exploitant agricole au Saesslerlé à BREITENBACH.

Ce dernier exploite les terrains communaux autour de l'Auberge du Ried. Il propose de faire procéder au retrait des pierres sur un pré au Ried. Il s'agit du terrain Section 12 n° 55 :



Ce projet concerne une parcelle d'environ 2,50 ha. Ces projets sont subventionnés à hauteur de 80 %.

**Après délibération,  
Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,  
DECIDE**

- **DE DONNER** son accord de principe au projet tel que décrit ci-dessus afin de maintenir l'agriculture de montagne,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération au Budget Primitif 2020,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

## **POINT 9 – DIVERS ET COMMUNICATIONS**

### **9.1. Remerciements :**

Monsieur le Maire transmet au Conseil les remerciements des associations (Restos du Cœur, La Manne) pour les subventions versées.

### **9.2. Projet de classe verte :**

Les classes de maternelles (PS, MS et GS) et les CP/CE1 projettent de partir en classe verte au mois de mai 2020. Il s'agit d'un court séjour de 3,5 jours à la Chaume à ORBEY. Afin de financer cette classe verte, les enseignantes sollicitent une somme de 20,00 € par enfant et par jour. La subvention à verser par les deux Communes s'élève à 4 060,00 €. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 2 030,00 €.

### **9.3. Sentier de la Furch :**

Monsieur Norbert DEVILLERS précise que suite aux inondations subies par M. Philippe MARTZ à ESCHBACH-AU-VAL, des travaux vont être entrepris sur le cours d'eau de la Furch. Un déversoir sera construit à l'aide de troncs d'arbres.

### **9.4. Décorations de Noël :**

Monsieur Alfred WEICK tient à remercier toutes les personnes qui participent de près ou de loin à la réalisation et à la mise en place des décorations de Noël. Il précise que Jean-Claude ROSE a apporté son concours pour la mise en place des illuminations.

### **9.5. Bulletin communal :**

Monsieur Thierry MANGOLD informe des difficultés qu'il rencontre pour obtenir certains articles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 21 h 35.

**TABLEAU DES SIGNATURES POUR L'APPROBATION  
DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LUTTENBACH  
SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2019**

**Ordre du jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Septembre 2019
2. Personnel Communal – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire
3. Personnel Communal – Achat de cadeaux
4. Cession de terrains – Détermination de la valeur vénale
5. Décision modificative
6. Demandes d'urbanisme
7. Forêt :
  - 7.1 Programme des travaux 2020
  - 7.2 Etat prévisionnel des coupes 2020
  - 7.3 Prix du bois de chauffage
8. Projet d'amélioration pastorale
9. Divers et communications.

Nom et Prénom	Qualité	Signature	Procuration
<b>KLEIN Francis</b>	<b>Maire</b>		
<b>REINHEIMER Bernard</b>	<b>1er Adjoint</b>		
<b>WEICK Alfred</b>	<b>2ème Adjoint</b>		
<b>CLAUDEPIERRE Catherine</b>	<b>3ème Adjointe</b>		
<b>SPENLE Edouard</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>BESSEY Marlène</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Excusée, procuration à M. Alfred WEICK.</b>	
<b>HERRMANN Anne</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Excusée.</b>	
<b>AUER Agnès</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Excusée.</b>	
<b>MARANZANA Olivier</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>WITTEMER Joseph</b>	<b>Conseiller municipal</b>	<b>Excusé.</b>	
<b>MANGOLD Thierry</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>RIEDLINGER Régine</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Excusée.</b>	
<b>BALZLI Elodie</b>	<b>Conseillère municipale</b>	<b>Excusée.</b>	



<b>DEVILLERS Norbert</b>	<b>Conseiller municipal</b>		
<b>HAEBERLE André</b>	<b>Conseiller municipal</b>		